

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>18</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

## Séance publique du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;  
M. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

### Absents-excusés :

Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Stéphane SANSAC  
M. Yoan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ  
M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

### Absents :

Mme Karine MINIC  
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : Mme Huguette THERON-CANUT

\*\*\*\*\*

**Délibération n°  
DL20230310**

**SUBVENTION CRECHE L'ENFANT DO - SOLDE 2022**

Par délibération en date du 20 juin, le conseil municipal avait fixé le montant de la subvention de la crèche pour l'exercice 2022, à savoir :

- Un 1er acompte de 15 000€
- Le solde versé en 2023 au vu des comptes définitifs (bilan et compte de résultat) arrêtés par le comptable.

La crèche n'est pas encore en mesure de nous transmettre les comptes définitifs arrêtés par le comptable mais, lors d'une rencontre le 13 mars dernier, elle nous annonçait un déficit 2022 de l'ordre de 28 000€.

Faute de documents nous permettant d'apprécier la santé financière de l'association et de déterminer les charges réellement affectées à la structure l'« Enfant do », il est proposé de verser un solde de 10 000€, ce qui portera la subvention 2022 à 25 000€.

Ouii l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

### **DÉCIDE :**

- **De valider** le solde de la subvention 2022 à verser à la crèche pour un montant de 10 000€.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Sylvie LOPEZ

La secrétaire de séance  
Huguette THERON-CANUT



Accusé de réception en préfecture  
012-211201744-20230327-2\_DL20230310-DE  
Reçu le 29/03/2023

